

## Avis du comité des parties prenantes d'Alcome

Le comité des parties prenantes d'Alcome s'est réuni en date du 10 Novembre 2021.

### Etaient Présents :

- **Collèges des opérateurs** : Nicolas Humez (CME), Sandrine Poilpré (Assogem), Marc Deslandres (Fédération entreprises d'insertion)
- **Collège des producteurs** : Rémi Spriet (Dean et Simon Farnce) , Olivier Partouche (RTI), Alci Debieuvre (Scandinavian Tobacco)
- **Collège des Associations** : Diane Beaumenay-Joannet (Surfrider), Reynald Huis (CLCV), Johann Leconte (FNE)
- **Collège des collectivités locales** : Sylviane Oberlé (AMF), Géraldine (ANETT), Hervé Guillaume (AVPU)
- **Pour Alcome** : Marie Noëlle Duval (DG), Jérôme Duffieux (Président), Pauline Cristofini et Erwan Harscoet (Deloitte), JF Rossillon (Pragmatick)
- **Madame la Censeur d'état** : Caroline Montalcino

Le quorum de la majorité des membres et au moins 2 membres par collège est atteint.

### Conformément à l'ordre du jour : 2 sujets ont été soumis à l'avis du comité :

#### 1) Les premiers projets d'outils de communication :

- ❖ 3 messages ont été soumis à l'avis du comité :



Le comité s'est prononcé favorablement sur les 2 premiers messages (en partant de la gauche) en soulignant néanmoins qu'il serait souhaitable de retirer le terme « public » dans le premier message. Alcome accepte de retirer le terme « public ».

### Résultat du vote concernant les 2 premiers messages :

**Pour** : 10/12

**Abstention** : 0/12

**Contre** : 2 /12 (collège des opérateurs et collège des collectivités locales)

Concernant le troisième message, les termes « attentifs à l'environnement » ont été sujets à débat, à l'initiative du collège des associations. Le comité s'accorde à l'unanimité sur la nécessité de revoir ce message.

❖ 1 hashtag a été soumis à l'avis du comité :



Un commentaire a été formulé, exprimant une préférence pour « #environnementzéro mégot »

**Résultat du vote concernant le hashtag « MissionZéroMégots » :**

**Pour** : 12 /12

**Abstention** : 0/12

**Contre** : 0/12

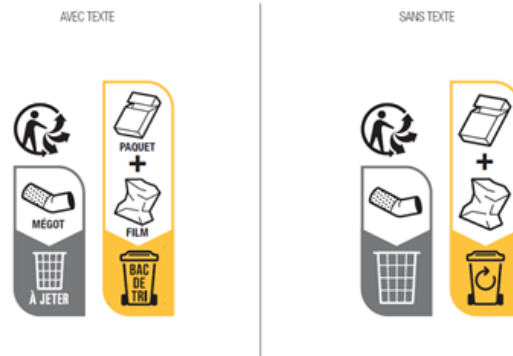
## 2) Le projet d'info-tri spécifique aux produits du tabac :

### PICTOGRAMME MÉGOT SEUL

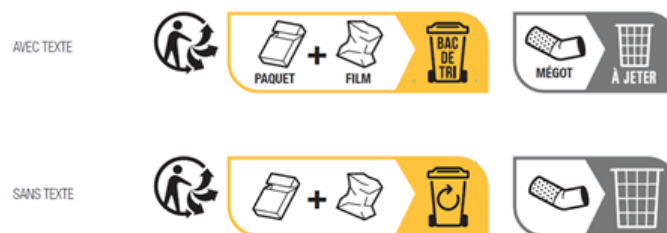


PAGE 1

### INFO-TRI COMPLÈTE / VERTICALE



### INFO-TRI COMPLÈTE / HORIZONTALE



Des remarques ont été formulées sur le choix de faire apparaître une corbeille plutôt qu'un cendrier. Alcome explique qu'il y a plusieurs façons de jeter un mégot. Si la corbeille possède un éteignoir, l'utilisation de la corbeille est un bon geste. En outre, d'un point de vue réglementaire et par cohérence avec la REP emballages ménagers, il est considéré que plus de la moitié de la population doit être couverte par le dispositif représenté.

Des membres du comité ont exprimé le fait que pour eux le terme « à jeter » prêtait à confusion. Alcome a expliqué qu'une cohérence a été recherchée avec la signalétique « emballages » et qu'il était nécessaire de trouver un texte le plus court possible étant donné le peu de place disponible sur un emballage de produits du tabac.

Le collège des producteurs a exprimé ses craintes sur le problème de multiplication des logos à apposer sur des petites surfaces et sur le fait que l'information devient difficilement compréhensible pour le consommateur. Il souligne que ces changements imposent de revoir les emballages, et bien que la loi autorise l'écoulement des stocks jusqu'au 31/12/2022, les distributeurs imposent souvent au fabricant de reprendre ces stocks qui ne comportent pas les nouvelles mentions obligatoires. Les fabricants sont alors amenés à supporter des coûts importants.

**Résultat du vote concernant l'info-tri :**

**Pour :** 10/12

**Abstention :** 1/12 (collège des collectivités locales)

**Contre :** 1/12 (collège des producteurs)